# **Ordonnance de prévention : Marin pêcheur**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous du bruit :

* Porter les protecteurs individuels contre le bruit (PICB) mis à disposition

Pour éviter les accidents :

* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Ranger, nettoyer régulièrement les sols
* Respecter les consignes de sécurité lors de l'utilisation des engins de levage
* Stocker dans les zones dédiées
* Connaître l'emplacement des extincteurs
* Respecter les procédures de l'entreprise en cas d'accident

Protégez-vous des ambiances thermiques inconfortables :

* Adapter son alimentation et ses apports en eau

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Conserver le rythme des 3 repas par jour en cas de travail de nuit
* Consulter la fiche "conseils en cas de travail en horaires décalés"
* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Préserver un temps de sommeil suffisant

Protégez-vous des agents biologiques :

* Laver, désinfecter et protéger toute plaie
* Tenir à jour les vaccinations recommandées

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 01/07/2025